



Séance ordinaire du 19 juin 2024



REF : 2024 / 065

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : **23**

Nombre des Membres en
exercice : **23**

Nombre des Membres
présents à la séance : **15**

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : **22**

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 12 juin 2024.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. BOZETTI - Mme FION - M. NIVELAIS - M. TAILLANDIER - Mme CHOMPRET - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

*Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. OLLIVIER
Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION
M. ROZE avait donné pouvoir à M. FLEURIGEON
Mme ROBERT avait donné pouvoir à Mme CHOMPRET
M. VIALANEIX avait donné pouvoir à M. LAMBERT
Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme HERAULT
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA*

Absents : Mme MARQUELET

Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : AVANCEMENT DE GRADE PAR LA VOIE DE PROMOTION INTERNE - CRÉATION D'EMPLOI

L'assemblée délibérante de la ville de JOINVILLE (Haute-Marne)

Vu

- Le Code Général de la Fonction publique,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs de la ville.

Considérant le tableau de la promotion interne pour l'année 2024 (établi en application du 1° de l'article 79 de la loi du 26 janvier 1984), des lignes directives de gestion, des ratios d'avancement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ④ **D'accepter** la création d'un poste de rédacteur territorial, permanent à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024 dans le cadre de la promotion interne,
- ④ **D'adopter** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée à compter du 1^{er} septembre 2024,
- ④ **D'inscrire** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi (chapitre 12),
- ④ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'arrêté individuel correspondant.

Annexe 1

Tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2024

Après Conseil Municipal	Catégorie	Effectifs	Effectifs	TNC
Tableau des effectifs		budgétaires	pourvus	TP
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Attaché Principal	A	1	1	
Directrice Générale des services		1		
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	2	1TP 80%
Rédacteur	B	2+1	2+1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	5	3	2TP 70 et 90%
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	
Adjoint administratif	C	4	3	
Total		17	12	
SECTEUR TECHNIQUE				
Technicien territorial principal de 1ère classe	B	1	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	1	0	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	3	0	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	4	2	
Adjoint technique territorial				
<u>a) Services techniques</u>	C	7	7	
-				4TNC
<u>b) Service entretien des locaux</u>				
	C	4	4	
Total		21	14	
SECTEUR SPORTIF				
Educateur A.P.S. principal 1ère classe	B	1	1	
Total		1	1	
SECTEUR ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	
Total		1	1	
SECTEUR CULTUREL				
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	1	1	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	1	
Assistant enseignement artistique principal 1ère classe	B	1	0	
Total		3	2	
POLICE MUNICIPALE				
Chef de service de la PM	B	2	0	
Gardien-Brigadier		1	1	
Total		3	1	
TOTAL GENERAL		46	31	

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme
 Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

